

Chronique de l'Union patronale suisse

Douzième partie et fin: de 2004 à 2007

2004

Le peuple refuse le paquet fiscal, la majoration de la TVA et la 11^e révision de l'AVS.

Le congé maternité payé est accepté en votation populaire (et sera introduit vers le milieu de 2005).

La nouvelle Loi sur la formation professionnelle entre en vigueur.

«La première année de la nouvelle période de législature nous montre que les deux blocs politiques se neutralisent», note l'Union patronale suisse. Du point de vue patronal, on ne «sent» aucun mouvement ni le moindre retournement de tendance dans des domaines essentiels. De même, la votation du 16 mai sur diverses réformes proposées est décevante pour l'UPS: «Le peuple n'a pas voté dans le sens souhaité par les employeurs». La *révision de l'AVS*, par exemple, «aurait constitué une première étape utile pour *consolider* plus rapidement l'AVS». *L'assurance-invalidité* reste, elle aussi, une source de préoccupations. «Après le non du peuple, nous sommes toutefois opposés à l'idée de forcer un nouveau projet en procédure accélérée. Le but principal doit être de réduire le nombre de cas grâce à une détection précoce et à une réinsertion rapide. Quant au financement, une augmentation des prélèvements salariaux n'est pas négociable dans l'optique des employeurs.»

Bien que ses membres soient «très partagés» sur la question, l'Union patronale suisse décide de ne pas donner de consigne de vote pour la consultation populaire sur le projet de *congé maternité*, ce qui, précise-t-elle, «nous vaut des critiques ici et là». Mais, «sans un régime d'assurance fixé à l'échelle fédérale, on courrait le risque d'assister à un foisonnement fédéraliste de formules très inégales de canton à canton. Ce qui serait tout sauf heureux pour l'économie».

L'Union patronale a été associée à la rédaction de la *nouvelle Loi sur la formation professionnelle* dès 2002. A partir de l'été 2003, un groupe «master plan» est à l'œuvre, chargé de coordonner le passage graduel des anciens règlements vers les nouvelles ordonnances sur la formation.

«Les chiffres d'affaires augmentent sensiblement et pas une seule branche n'est dans le rouge», relève l'Union patronale avec satisfaction. Les *bénéfices* sont également «en net progrès et, en moyenne des branches, on peut affirmer que le processus de contraction des effectifs est parvenu à son terme». Un sujet de préoccupation demeure toutefois «la persistance de l'érosion des prix».

Le nombre des *chômeurs* est en nette diminution, observe encore l'Union patronale, qui relève cependant un point noir: le nombre élevé des jeunes *chômeurs*. C'est un sujet de préoccupation, car «tout passage raté de la formation à l'activité professionnelle nuit à l'estime de soi de l'individu». Le chômage des jeunes reste donc un «sujet brûlant».

A maintes reprises, l'Union patronale encourage ses membres à créer de nouvelles *places d'apprentissage* et les rend attentifs au fait que le «nombre d'élèves sortant de scolarité obligatoire va sensiblement diminuer dès 2008».

«Plus il y a de pays participant au phénomène de la *globalisation*, et plus cette participation est intense, plus le niveau général de bien-être augmente», estime l'Union patronale. L'évolution de la Chine et d'autres économies émergentes ne doit pas être considérée «comme une menace» pour les pays industrialisés occidentaux mais, bien au contraire, comme une «chance considérable». C'est la raison pour laquelle «une politique économique extérieure qui se donne pour objectif d'accroître la prospérité de la Suisse doit viser en priorité le développement des exportations, ensuite l'amélioration de l'accès au marché des importations et, troisièmement, l'intégration du plus grand nombre de pays dans l'économie mondiale».

L'Union patronale estime que les *allocations familiales* sont «l'affaire des employeurs et des cantons, et nullement celle de la Confédération». Et d'ajouter qu'elle «combattrait dès lors l'initiative populaire «pour de plus justes allocations pour enfant». Seule peut entrer en ligne de compte, à ses yeux, «une pure loi d'harmonisation visant une meilleure coordination et une gestion plus simple des divers régimes cantonaux d'allocations familiales».

L'Union patronale exige une «séparation claire des compétences concernant la *protection de la santé* sur le lieu de travail d'une part et dans la sphère privée d'autre part. Concrètement, nous rejetons la notion de maladies associées (mobbing, stress et douleurs dorsales), qui ne repose pas sur une définition statistique correcte». D'une manière générale, ajoute l'Union patronale, «il faut parvenir à promouvoir la sécurité au travail et la protection de la santé sans réglementations supplémentaires ni majoration de primes».

2005

Dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE, le souverain donne son approbation aux Accords de Schengen/Dublin et à l'extension de la libre circulation des personnes.

Photos: Erwin Johann Wodicka



2004: Le congé maternité payé de 14 semaines est accepté en votation populaire.

Le «oui» du peuple aux *Accords de Schengen/Dublin* et à l'extension de la libre circulation des personnes avec les dix nouveaux Etats membres de l'UE réjouit l'Union patronale suisse, qui estime que ces deux acquiescements populaires viennent aussi «récompenser l'important engagement des associations économiques». Elle rappelle que «l'UE absorbe plus de 60% des exportations suisses, que les échanges avec l'UE rapportent à la Suisse un franc sur trois et que, dans notre pays, une place de travail sur trois dépend directement ou indirectement de l'UE». Elle souligne par ailleurs que «de nombreuses entreprises suisses ont l'intention d'établir des relations commerciales avec les nouveaux Etats membres».

La *conjuncture* s'est «nettement redressée», observe l'Union patronale. «Dans aucune des principales régions économiques, l'évolution des chiffres d'affaires, des bénéfices, des effectifs et des investissements ne s'écarte sensiblement de la moyenne nationale, et aucune d'entre elles n'affiche une tendance au repli pour ces critères.»

L'augmentation du *taux d'activité des femmes* reflète, selon l'Union patronale, «la lente amélioration de la situation en matière de prise en charge des enfants hors du cadre familial». Elle constate aussi que «la valeur et les atouts des *collaborateurs âgés*» sont de mieux en mieux pris en compte: «Avec la diminution numérique et le vieillissement de la population active en toile de fond, nous avons plus que jamais intérêt à utiliser le savoir et les capacités des seniors.»

La *population résidente* permanente en Suisse a progressé pour s'établir à 7 461 100 personnes. Les étrangers en constituent 20,2%. Ils affichent un taux de sans-emploi nettement supérieur à celui des Suisses. Ce phénomène s'explique en partie par le fait qu'«une

proportion élevée des travailleurs étrangers est occupée dans des branches plus sensibles que d'autres à l'évolution conjoncturelle et que le niveau de formation de la main-d'œuvre étrangère reste en moyenne inférieur, ce qui accroît le risque de chômage.»

Le Conseil fédéral prend un nouveau départ vers la *11^e révision de l'AVS*. L'Union patronale met en garde contre un encouragement de la retraite anticipée: «Au sein des entreprises également, il convient de briser la tendance aux départs à la retraite anticipée, car c'est une mauvaise voie, eu égard au vieillissement de la société.» Compte tenu de la situation financière, la *5^e révision de l'AI* est «ardue». «La principale nouveauté, celle de la détection et de l'intervention précoces, a néanmoins pu être adoptée sans être édulcorée.»

En été, la «*Loi fédérale sur le travail au noir*» est adoptée (qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008). Elle introduit des organes de contrôle sur le plan cantonal et règle l'échange réciproque d'informations. L'Union patronale se réjouit que «les contrôles prévus dans le cadre des mesures d'accompagnement soient coordonnés».

L'«*Employeur Suisse*», autrefois «Journal des associations patronales», fête ses 100 ans. A cette occasion, un numéro spécial du centenaire est publié. L'Union patronale suisse constate avec satisfaction: «En centrant notre approche sur les questions touchant la formation professionnelle, l'ensemble du domaine des assurances sociales et de la politique sociale, le droit du travail et les ressources humaines, sans oublier les autres thèmes d'actualité intéressant le patronat, nous nous démarquons nettement du reste des produits de presse.»

2006

L'année 2006 a été une «*bonne année pour le patronat*», estime l'Union patronale suisse, qui souligne que «les années difficiles qui ont marqué la naissance du présent siècle font donc définitivement partie du passé. Les chiffres d'affaires et la production ont progressé, ainsi que, très nettement aussi, les bénéfices». La bonne situation conjoncturelle s'est également répercutée sur le *marché du travail*. L'Union patronale observe un net recul du chômage. «Dans diverses branches et secteurs, les travailleurs qualifiés sont devenus très rares. «Sans la libre circulation des personnes avec l'UE, la Suisse connaîtrait aujourd'hui une sérieuse pénurie de main-d'œuvre.» D'un autre côté, il ne semble pas que les travailleurs indigènes aient été «évincés sur le marché du travail».

Dans l'optique des employeurs, les votations sur les *lois révisées sur les étrangers et sur l'asile*, ainsi que l'approbation de la *Loi*

sur l'aide aux pays de l'Est sont «largement satisfaisantes». Le peuple a aussi fait preuve de «sagesse politique» en approuvant le nouvel article constitutionnel sur la formation.

Seule l'acceptation par le souverain de la Loi fédérale sur les *allocations familiales* est perçue d'un œil critique par l'Union patronale: «Cette décision fait de la politique familiale un domaine de compétence de la Confédération, ce qui est tout à fait contraire à la conviction des employeurs. Si la politique familiale n'est certes pas directement l'affaire des employeurs, elle les concerne néanmoins fortement. Il est donc de leur intérêt d'en suivre les enjeux.» L'Union patronale combat en particulier un développement ultérieur des allocations familiales, «car ces prestations versées selon le principe de l'arrosoir sont aussi coûteuses qu'inefficaces».

«Le *domaine des assurances sociales* reste un chantier permanent, où les besoins de réforme sont importants dans la quasi-totalité des branches.» Ainsi, «les perspectives financières du *régime des allocations pour perte de gain* (APG) sont mauvaises en raison des prestations du congé maternité». L'Union patronale précise que «l'association ne veut pas que le régime des APG pour les personnes qui font leur service militaire devienne l'instrument à tout faire de la politique familiale, financé par des cotisations en pour cent de salaires». Elle refuse donc catégoriquement de nouvelles prestations ou des extensions de prestations dans le régime des APG.

Dans le cadre des principales conventions collectives de travail, les partenaires sociaux conviennent d'une *hausse moyenne des salaires en termes nominaux* de 1,8%. Par rapport à un «taux de renchérissement de 1,1%, le pouvoir d'achat des salaires dans le domaine conventionné a ainsi augmenté de plus d'un demi pour cent», observe l'Union patronale.

La *durée hebdomadaire normale du travail* des salariés à plein temps s'élève à 42 heures et 20 minutes.

L'Union patronale s'oppose aux diverses propositions de «parlementaires de gauche et syndicaux» destinées à charger le droit du travail de dispositions supplémentaires, notamment à l'introduction d'un *salaires minimum* légal: «Notre association combat toutes ces tentatives visant à restreindre la liberté du marché du travail.»

Afin de faire avancer la discussion sur les conséquences de l'évolution démographique et de lui donner un large retentissement, l'Union patronale suisse définit une «*stratégie pour l'emploi des seniors*». Elle estime qu'«un accroissement de la participation des travailleurs seniors à la vie active, même au-delà de l'âge de la retraite actuel, est inévitable. Elle cite l'Allemagne comme exemple,



2006: L'adoption de la loi révisée sur les étrangers est un bon signal pour le marché du travail.

«où la grande coalition au pouvoir, considérée pourtant d'un œil sceptique, est déjà parvenue à s'entendre pour décider d'un relèvement progressif à 67 ans de l'âge de la retraite».

2007

Depuis le 1^{er} juin 2007, la libre circulation intégrale est accordée aux ressortissants de l'UE des quinze «pays d'origine», ainsi qu'à Malte et à Chypre. Pour les dix nouveaux membres que compte l'UE depuis 2004 (sans Malte et Chypre), la libre circulation sera entièrement effective en 2011. Pour la Roumanie et la Bulgarie, qui rejoindront l'UE en 2008, les délais de transition s'étendront jusqu'en 2019.

Pour la quatrième année consécutive, le «*moteur conjoncturel helvétique tourne à haut régime*». L'économie connaît une «nouvelle année de forte croissance, accompagnée d'un nouvel essor de l'emploi», note l'Union patronale, en citant comme facteurs positifs

«la forte demande internationale, le bas niveau des taux d'intérêt, le cours du franc avantageux, le faible taux d'inflation», mais aussi «la libre circulation des personnes avec l'UE, sans laquelle de nombreuses entreprises ne pourraient pas exploiter pleinement leur potentiel de croissance». L'Union patronale résume la situation en cinq points: «Les craintes de rejet préjudiciables sont infondées. L'immigration s'effectue de manière contrôlée et conformément aux besoins de l'économie. Aucun effet d'éviction n'a été observé au détriment des travailleurs suisses. L'immigration consiste essentiellement en travailleurs qualifiés et spécialisés. Il n'y a pas eu de répercussions négatives sur l'évolution des salaires.» Elle conclut: «L'Union patronale suisse entend dès lors militer avec force pour la reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes et pour son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.»

Le «*recul prononcé du chômage*» s'est lui aussi poursuivi. Toutefois, les relations entre partenaires sociaux ne sont «pas épargnées par les tensions». Ainsi, l'Union patronale observe avec une «certaine préoccupation» que l'Union syndicale suisse (USS) et l'Unia poursuivent leur rhétorique visant à «normaliser la grève comme moyen de règlement des conflits. Ce n'est pas dans les manifesta-

tions de rue et le vacarme des sifflets que l'on trouvera des solutions communes dans un esprit constructif», conclut l'Union patronale.

Les employeurs se réjouissent, en revanche, des résultats de deux consultations populaires sur des sujets de politique sociale, à savoir le refus d'une caisse maladie unique et le «oui» à la 5^e révision de l'AI. L'Union patronale suisse approuve «le projet de financement additionnel de l'AI par une majoration temporaire de la TVA ainsi que la création d'un fonds séparé pour l'AI, en vue d'éviter que les risques financiers de l'AI n'obèrent plus longtemps le fonds de l'AVS. D'une manière générale, la politique sociale reste «un grand chantier permanent», estime l'Union patronale, qui exige que «le Parlement se concentre sur les sujets importants susceptibles de préserver dans la durée notre système de prévoyance sociale».

L'Union patronale suisse se prépare à fêter son centenaire. Elle confirme sa volonté de «contribuer à renforcer la place économique suisse en faisant respecter les principes d'une politique patronale libérale». ■

Claudia-Regina Flores